



Droit du locataire et obligations du bailleur

Par **Nenette 59**, le **18/07/2019** à **14:02**

Bonjour, mon propriétaire a refusé de me justifier la régularisation annuelle des charges depuis plusieurs mois. Je lui ai donc envoyé un recommandé ainsi qu'à l'agence immobilière lui rappelant la loi et ses obligations. Et vient seulement de me justifier celle-ci. Néanmoins j'ai dû engager des frais pour connaître mes droits. J'ai dû faire appel à un conseiller spécialisé que j'ai payé 69€ plus les frais du recommandé. Ai-je le droit de lui réclamer les frais engagés ? En vous remerciant.

Par **janus2fr**, le **18/07/2019** à **14:42**

Bonjour,

Vous pouvez toujours essayer, mais il n'a aucune obligation d'accepter sans jugement le condamnant à payer...